



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°98 du 29 mars 2007.

## SOMMAIRE

- Elections au Conseil d'Administration du CAES CNRS (2ème tour) 2
- Réunion Direction CNRS - Syndicats du 13 mars 2007 3
- Conseil d'administration CNRS du 22 mars 2007 4

# Elections au Conseil d'Administration du CAES du CNRS (2ème Tour)

Le quorum n'ayant pas été atteint au 1<sup>er</sup> tour, un second tour a eu lieu.

Les résultats de ce scrutin sont les suivants.

	Inscr	Votants		Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Fsu		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes Unsa		Snprees Fo		Sud		Usca	
1994	26325	13525	51,38	640	12885	2326	18,05	2081	16,15	4083	31,69	2122	16,47	723	5,61	850	6,60			700	5,43
1997	26428	13852	52,41	466	13386	3382	25,27	2146	16,03	4234	31,63	1889	14,11	721	5,39	1014	7,58				
2000	25742	12099	47,00	358	11741	2839	24,18	2035	17,33	3625	30,87	1587	13,52	751	6,40	905	7,71				
2004	26928	12875	47,81	169	12706	3011	23,70	2032	15,99	3692	29,06	1485	11,69	864	6,80	884	6,96	738	5,81		
2007	29895	13480	45,09	273	13207	3223	24,40	2120	16,05	3473	26,30	1702	12,89	757	5,73	1037	7,85	895	6,78		
Diff. 2007-2004	2967	605	-2,72	104	501	212	0,71	88	0,06	-219	-2,76	217	1,20	-107	-1,07	153	0,89	157	0,97		
Le nombre des élus au Conseil d'Administration et au Bureau du CAES																				Total élus	
Elus CA —2007—>						8 (=)		5 (=)		8 (-1)		4 (+1)		1 (-1)		2 (=)		2 (+1)		30	
Membres du bureau —2007—>						3 (=)		2 (=)		3 (-1)		1 (=)		0 (-1)		1 (=)		1(+1)		11 (-1)	

Le Bureau national en fera l'analyse, qui vous sera adressée.

# Réunion Direction CNRS - Syndicats

## du 13 mars 2007

La direction était représentée par le directeur général M Migus, le secrétaire général M Resplandy-Bernard et la DRH Mme D'Argouges. L'ensemble des syndicats représentatifs était présent, pour le SNTRS-CGT, Didier Gori et Daniel Steinmetz.

Le début de la réunion a été consacré aux nouveaux systèmes d'information, avec deux exposés présentés par M Resplandy-Bernard sur SIRHUS et BFC. Dans les deux exposés, la direction a voulu démontrer que la mise en œuvre se passait bien, malgré quelques difficultés passagères. Elle a également annoncé le versement d'une prime supplémentaire sur la PPRS de juin pour les personnels des délégations ayant contribué à l'opération. Pour SIRHUS, 95% des incidents ont résolus, la paye sera mandatée le 26 du mois. Pour BFC, la totalité des fonctionnalités a été mise en œuvre dès la première semaine, on constate une lourdeur du processus global de gestion des contrats, un temps d'enregistrement de la facture parfois long, du temps nécessaire au pointage de la proposition de paiement. La plateforme sera redimensionnée pour améliorer les temps de réponse.

### Questions et réponses.

**Le 26 du mois, jour de la paye.** Le SNTRS-CGT est intervenu pour réclamer le rétablissement de la paye au 26 du mois, au minimum. Il ne suffit pas de mandater la paye pour le 26 du mois. Compte tenu des délais de virement, il faut la mandater plus tôt pour permettre aux agents d'être payés comme cela se passait avant SIRHUS.

M Resplandy-Bernard a affirmé que ce n'était pas l'intention du CNRS de retarder la paye et qu'il ferait virer celle-ci plus tôt pour retrouver la situation antérieure.

### Nous sommes également intervenus sur :

- les problèmes de confidentialité que pourrait poser SIRHUS. Il ne faut pas que des données confidentielles puissent être accessibles à des personnes non concernées. L'abandon de la forme papier rend les données plus fragiles.
- et sur le risque de déqualification que pourrait causer BFC en parcellisant les tâches des gestionnaires.
- Sur le retard de paiement des factures aux fournisseurs

M Resplandy-Bernard a répondu que, justement, SAP offrait des niveaux de confidentialité supérieurs. Pour BFC, celui-ci a indiqué que le logiciel présentait des risques de paupérisation mais également des opportunités d'enrichissement des tâches. Pour les factures, il est conscient du problème et espère une normalisation des délais de paiement pour le mois de juillet.

Le SNPTES est revenu sur le problème de la prime et sur les voyages qui faisaient l'objet de remboursement tardif et la gestion par FRAM.

Le secrétaire général a précisé que la prime ferait l'objet d'un supplément sur l'enveloppe de la PPRS et quant à Fram, il leur avait demandé de faire le nécessaire pour limiter l'attente au téléphone.

Le débat a ensuite porté sur la préparation du budget 2008. D'après la direction, il y a plus de temps pour le préparer. Ils souhaitent avoir une demande moins technique et plus scientifique. M. Migus annonce qu'il va demander plus de liberté. Il faudra définir où seront les priorités.

- carrière ou recrutement
- postes de chercheurs ou d'ITA
- Mi-lourd ou programmes de recherche

Pour le SNTRS-CGT, nous sommes intervenus sur les **remontées de crédits et sur les dotations 2007** :

- quelle somme au total ont représenté les crédits remontés en fin d'année 2006 et où sont-ils, au ministère ou au CNRS ?
- est-ce que les dotations aux laboratoires sont conformes au vote du budget par le conseil d'administration. L'enquête faite par SLR auprès de plus d'une centaine de laboratoires fait apparaître qu'en moyenne les dotations baissaient d'un ou deux points de plus que la baisse prévue par groupe de disciplines. Mais difficile de savoir si la direction de fait un matelas de réserve ou si les réponses au sondage venaient des labos les plus mal servis.

Les réponses sont venues à la fois de M Migus et de M Resplandy-Bernard.

- les remontées 2006. Tout est resté au CNRS, qui les a transformées en autorisation de programme.
- Pour ce qui concerne les crédits récurrents aux laboratoires pour 2007, tout a été affecté aux laboratoires. La différence peut venir des crédits de vacation qui sont affectés hors charges aux délégations. Ce qui reste à affecter, les crédits d'infrastructure, le sera fin mars.

Pour ce qui concerne le **budget 2008**, le SNCS demande de tenir compte des besoins des laboratoires et cite l'étude de la CPCN sur le retard de carrière des chercheurs. Resplandy-Bernard dit que la difficulté pour le CNRS est d'estimer le coût de promotions sur le long terme. Il ne sait que le chiffrer pour l'année qui vient ! Le CNRS tiendra compte de l'étude de la CPCN.

Le SNTRS est intervenu sur la **situation de la chimie à Lyon**. La fermeture pour déclaration de non-conformité des bâtiments chimie de l'Université Claude Bernard pose le problème des conditions de travail, et de la responsabilité du CNRS dans les unités mixtes, même si cela est de la responsabilité première des universités. M Migus révèle que le CNRS a déjà versé 40.000 euros en 2006 pour la sécurité à l'université de Lyon, sans être sûr que cela ait été réellement investi. Le CNRS assure le mieux possible la réfection de ses locaux propres mais ne peut pas se substituer aux universités. Il propose d'utiliser le préciput de l'ANR pour la sécurité. Le préciput est une somme

correspondant à 5% du montant des contrats ANR que celle-ci verse aux organismes gestionnaires. Pour le CNRS, cela représente 1,5 millions d'euros en 2007 et fera 4,5 millions d'euros en régime de croisière. Il souhaite que les universités fassent de même.

Le SNCS revient sur la nécessité d'améliorer les statuts des personnels et notamment pour la création d'une classe exceptionnelle des chargés de recherche. La CFDT affirme que le CNRS doit aller au ministère en étant porteur de propositions.

**Retour sur le budget 2008.** Resplandy-Bernard rappelle que le premier équilibre à définir est celui entre les crédits de personnels et les moyens de la recherche. Il ne souhaite pas utiliser en cours d'année le principe de la fongibilité asymétrique (transformer des crédits de personnels en moyens pour la recherche). Cette possibilité sera réservée aux labos pour transformer des vacations non utilisées en crédits de fonctionnement. Pour lui, la priorité sera la formation (à noter que le budget formation a baissé de 7% en 2007). Pour ce qui concerne le recrutement, il souhaite travailler par groupe de disciplines pour affiner le ratio ITA chercheurs. Les CDD correspondent uniquement à une logique d'appoint, le CNRS n'a pas pour objectif de transformer les postes de titulaires en CDD.

M Migus présente les **deux nouveaux types de laboratoire que le CNRS veut créer** : les LRC (laboratoire de recherche commun) : ce seront des UMR dans lequel le CNRS gardera la maîtrise totale du mandat de gestion. Les ERL, Equipes de recherche labellisée, cela permettra de financer des petites équipes CNRS immergées dans un autre organisme, comme l'INSERM par exemple. Pour le SNCS, ces structures anticipent le plan stratégique.

**Concernant l'évaluation des ITA**, Mme D'Argouges annonce que le calendrier de l'expérimentation peut se détendre, elle souhaite aborder également le problème de la formation tout au long de la vie qu'a mis en place le législateur et sollicite l'avis des organisations syndicales. Le SNTRS-CGT intervient pour rappeler qu'à son avis l'évaluation doit servir à établir l'état du déclassé des personnels ITA.

Pour ce qui concerne le **fonctionnement futur des CAP**, Mme D'Argouges rappelle, pour la direction, l'importance de l'avis des directeurs d'unité, le refus d'un fonctionnement paritaire des préparations régionales, un effort de transparence sur celle-ci. Le classement régional se fera en A, B, C.

Le SNCS demande un groupe de travail sur le harcèlement moral.

La CGT est intervenue au sujet de l'INIST. Les collègues de Nancy demandent des clarifications sur l'avenir de l'INIST. M Migus évoque un audit de l'IGAEN sur le CINES, (calcul intensif à Montpellier) qui s'est transformé en audit sur l'Information Scientifique et Technique. Il n'a pas le rapport. Son avis est que les missions de l'INIST vont évoluer mais que cela ne remet pas en cause l'existence de celui-ci.

Pour le SNTRS-CGT, D. Steinmetz et D. Gori

## Conseil d'administration CNRS du 22 mars 2007

D. Steinmetz élu SNTRS-CGT

### Michel Ange déménage sur l'île Seguin La présidente concentre de plus en plus de pouvoirs

Après l'approbation du point 1, l'ordre du jour et du point 2 le compte rendu de la séance du 30 novembre 2006, le point 3 a concerné la demande de délégation de pouvoir à la présidente. Le vote proposé au conseil est d'étendre la **délégation de pouvoir** aux fondations, groupements d'intérêt public et société civiles.

Je suis intervenu pour refuser cette autorisation qui prive le CA de son droit de contrôle. J'ai cité le CEA, où aucune délégation n'existe et où le CA à raison de 6 réunions annuelles au lieu de 4 traite de toutes les participations du CEA. Mme Bréchnac est intervenue pour dire qu'elle ne voulait pas de séances supplémentaires pour le CA du CNRS. J'ai demandé qu'au minimum, il y ait une limite de 12 mois à cette délégation. Cela a été accepté avec l'engagement d'un rapport très précis sur chaque participation. Cet abandon des prérogatives du CA n'est pas que technique. Jusqu'à présent la délégation était limitée aux organismes dotés de personnalité morale, là on délègue des engagements qui seront politiques, auront un coût financier et pourront entraîner des responsabilités vis-à-vis des personnels. La délégation a été acceptée par le CA malgré 5 votes contre, la CGT ayant voté contre.. *Conclusion : sous prétexte d'efficacité, c'est petit à petit les pleins pouvoirs qui sont accordés à la présidente.*

#### **Point 4 : nouveaux programmes interdisciplinaires.**

Cinq nouveaux programmes ont été présentés. Ingénierie écologique 400.000€, neuro-informatique 350.000 €, programme sur l'aval du cycle et de l'énergie nucléaire 1.450.000 €, interface physique chimie, biologie soutien à la prise de risque 1.200.000 €, et matériaux 300.000 €. Une 6ème proposition « Populations, territoires, et citoyenneté en Europe » a été refusée par le Conseil scientifique.

Le SNCS est intervenu pour regretter le financement insuffisant. La CGT est intervenue pour demander le redémarrage d'un programme interdisciplinaire sur le travail. Les formes du travail changent ainsi que les modes d'exclusion du travail. Il est temps de reprendre des recherches autour de cette thématique... Pas de réponse.

Les programmes ont été adoptés à l'unanimité.

### **Point 5 Compte financier 2006.**

La présentation a été faite successivement par le secrétaire général M. Resplandy-Bernard et M. Adans trésorier payeur général. Les faits notables du compte financier 2006 : il manque 10 millions d'euros sur la subvention d'état. Les ressources propres sont passées de 16 à 20% du budget en 4 ans et la masse salariale est descendue de 72 à 64%. Il faut également noter une ré augmentation depuis la régulation de 2002 de crédits non consommés en fin d'année à de 163 à 384 millions d'euros. Les ressources contractuelles sont passées de 134 M€ en 2002 à 274 M€ en 2006, mais sur cette somme l'augmentation vient principalement de l'ANR. Par contre, les ressources des contrats avec le secteur privé diminuent et sont passées de 40 à 32 millions sur la même période. De 2005 à 2006 la rémunération des personnels non permanents a augmenté de 23,8% passant à 136 millions d'euros. Le débat a porté sur la baisse des contrats industriels, les CDD et les crédits non consommés. La présidente rappelle que pour ce qui concerne les CDD, ce sont les chercheurs qui les recrutent. Elle refuse comme au précédent conseil une analyse consolidée des contrats (CNRS + Universités) disant n'être comptable que du budget du CNRS. Le représentant du ministère du budget revient sur l'importance des crédits non consommés et la baisse des contrats industriels. Je suis intervenu sur la difficulté pour les labos de ne pas avoir de reports compte tenu des situations comptables compliquées, des fins d'exercice précoces, etc.

Le compte financier a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 6 : DBM**

La première décision budgétaire modificative de l'année a été présentée. Elle est essentiellement technique : réintégration des reports dans le budget. Elle a été adoptée à l'unanimité.

**Point : Le plan stratégique.** M Lehmann présente l'opinion du groupe de travail du CA qui a travaillé sur le premier projet de plan stratégique. Il rappelle que, de l'avis du groupe, ce premier document présentait beaucoup d'insuffisances. Le débat a commencé sur la nécessité pour le CNRS de s'affirmer face à la CPU qui revendique dans sa déclaration de Metz la première place aux universités pour la recherche. La présidente a déclaré que le système français était maintenant en conformité avec les systèmes étrangers, qu'il y avait des outils fédérateurs : les PRES, les RTRA, les instituts Carnot. Elle est revenue sur l'idée qu'en 2020 la recherche au CNRS devrait reposer sur 3 piliers ; la connaissance, la société, l'économie. M Carrière, représentant de la CPU a affirmé que celle-ci n'ignore pas le CNRS et que la position de la CPU sur la recherche a aussi été exprimée au colloque de Bordeaux. Il dit être inquiet sur la spécialisation en cours des territoires. Pour la CGT, je suis revenu sur ce point. Le CNRS, il y a 15 ans a participé à l'aménagement du territoire, cet aspect a complètement disparu. J'ai réaffirmé que le plan stratégique devait, à tout le moins, être ambitieux et affirmer le rôle du CNRS dans l'avenir. Le financement public de la recherche ne pouvait qu'augmenter de façon sensible dans les 15 prochaines années. Il faut donc affirmer que le CNRS doit accompagner au minimum cette progression, sinon ce seront d'autres qui le feront. J'ai redit que la force du CNRS, c'était l'évaluation fine que lui permettait le comité national et ses directions scientifiques qui pouvaient mettre en œuvre une politique de recherche, à condition bien entendu d'en avoir les moyens.

M Migus a présenté les 2 nouveaux types de structures opérationnelles de recherche les Equipes de recherche labellisées et les LRC laboratoires de recherche commun. Deux interventions des membres nommés pour dire qu'ils ne comprenaient pas le pourquoi des LRC et de M Carrière pour dire que cela lui faisait penser aux labos communs de Larroutrou.

**Point 8 : Création de deux directions**, celle des affaires européennes et de la direction des relations internationales. La DREI, direction aux affaires européennes et internationales, se scinde en deux. En Europe, le CNRS ne gardera que le bureau de Bruxelles. Les bureaux à l'étranger seront adaptés. Parmi les critiques, le peu d'affichage en direction des pays du sud.

Adopté avec 15 pour et 5 abstentions. La CGT s'est abstenue

**Point 9 : Institut de la communication.** L'institut sans mur, probablement présidé par D. Wolton reçoit son statut. Il sera doté d'un conseil scientifique et évalué par le conseil scientifique.

Vote 16 pour et 4 abstentions. La CGT s'est abstenue

**Point 10 : Le COMETS.** La composition du comité d'éthique du CNRS est proposée au CA. Celui-ci est présidé par JP Bourguignon, mais il ne comprendra plus d'ITA, alors qu'ils étaient présents antérieurement. Au nom du SNTRS, j'ai protesté contre cet état de fait, de plus nous avions proposé une candidate qui n'a pas été prise en compte. La présidente a proposé de remplacer éventuellement un futur membre sortant par un ITA.

Vote 16 pour et 4 abstentions. La CGT s'est abstenue

**Point 11 : Emeritat.** Le CA vote les éméritats. 1 contre 3 abstentions. La CGT a voté pour. Vote 16 pour et 3 abstentions, 1 contre. La CGT a voté pour.

**Questions diverses.** Divers vote : créations de GIP, acceptation de legs, et les RTRA. Le CA est informé que le CNRS a investi plus de 14 millions d'euros dans 12 RTRA. Vote 14 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre. La CGT a voté contre.

### **Déménagement sur l'île SEGUIN.**

La présidente annonce que le CNRS étudie la possibilité de déménager sur l'île SEGUIN. Visiblement, compte tenu de la précipitation que met en ce moment le CNRS à consulter les syndicats sur cette question, le dossier a l'air d'être bien avancé.